

6 RUE BARYE PARIS 17
ABONNEMENT ANNUEL : 15.00 F.
HEBDOMADAIRE
ESNA C.C.P. 5565-40 PARIS

ACCUEIL - TRAVAIL - ACTION SOCIALE

LA VIE DANS LES FOYERS (+)

Le problème du logement, dont nous avons déjà parlé à maintes reprises, notamment à propos de bidonvilles, est de ceux dont il faut toujours parler, non pour dénoncer ou critiquer, mais pour proposer ou aider à trouver dans la mesure du possible, des solutions.

L'émigration algérienne pour sa part, le connaît et s'y est adapté de façon plus ou moins précaire. Ce problème a fait l'objet, lorsque les conditions déplorables du logement des travailleurs nord-africains sont passées dans le domaine des préoccupations officielles françaises, d'un certain nombre d'études qui ont abouti à quelques résultats. Le résultat essentiel a été de faire connaître à l'opinion publique cette préoccupation, et à la sensibiliser.

Comme bien sûr aucun projet ne part sans calcul économique précis, certaines enquêtes ont été menées. Leur résultat qui n'a pas reçu une publicité très grande, proposait quelques ébauches de solutions.

Contrairement à certains reportages journalistiques qui ne faisaient que décrire le phénomène, tantôt le qualifiant de "scandale pour la France", tantôt de danger pour l'homogénéité sociale de la capitale française, certaines municipalités se sont penchées elles, concrètement sur la question.

Il est évident que pour le travailleur nord-africain qu'on plaigne son sort malheureux, ou

(+) Extrait de "L'Algérien
en
Europe"

- n° 7 - janvier 1966
voir nos "Cahiers Nord-
Africains"
n° II/I2 - janv. 1951
n° 35/36 - déc. 1953
n° 52 - mai 1956
n° 54 - sept. 1956
n° 85 - août 1961

qu'on lui attribue des intentions négatives qu'il n'a pas, son souci reste celui de l'amélioration de ses conditions d'existence. Son jugement se fonde sur le concret et non sur les intentions, si louables et humanitaires qu'elles fussent.

- UNE ETAPE TRANSITOIRE.

Dans cette perspective, la création dans la banlieue parisienne de foyers nord-africains, définis comme une étape transitoire pour l'accès des travailleurs nord-africains à des conditions de logement normales, représente un fait.

Nous sommes allés rendre visite aux foyers nord-africains de Gennevilliers. Ces foyers sont au nombre de trois. Ils sont décrits comme exemple de logements "semi-autonomes" pour célibataires. Le plus important d'entre eux, est habité par une centaine d'Algériens tous "célibataires", c'est-à-dire, vivant en homme seul, car il est répandu chez le Nord-Africain de venir chercher un emploi en France, laissant femme et enfants au pays sous le toit familial.

Un autre centre a été spécialement aménagé pour les ouvriers marocains employés par des firmes automobiles.

Ces foyers construits en "dur" sont divisés en chambres chacune pouvant accueillir quatre à huit personnes selon le cas et sont habitées aussi bien par des Marocains, des Tunisiens, que des Algériens qui représentent la majorité des locataires.

Les conditions d'admission dans ces foyers sont les conditions normales dont la plus importante est la résidence préalable dans la commune. Ces foyers sont ouverts à toutes les catégories des travailleurs, priorité étant donnée naturellement, à ceux dont les conditions de logement étaient les plus catastrophiques.

D'autre part, ceux des locataires du foyer se trouvant provisoirement en chômage, ne sont pas expulsés pour autant, et bénéficient de l'aide des autres Algériens.

Le loyer assez bas (quatre à six mille francs par mois), permet à ces travailleurs de réaliser quelques économies destinées à être envoyées aux familles résidant en Algérie.

L'administration du foyer est confiée à un gérant français, assisté d'un "ancien" chargé de l'inspection des installations du foyer (éclairage, hygiène, etc).

L'organisation intérieure de ce foyer est contenue dans un règlement-type qui ne va pas sans rappeler à certains égards celui des cités universitaires.

Les travailleurs algériens quant à eux, se sont organisés sur le plan matériel et ont apporté avec l'accord de l'administration, des aménagements qui leur permettent de mener une existence avec un minimum d'inconvénients.

C'est ainsi par exemple, qu'ils se sont organisés par petite groupes pour faire une cuisine collective. Il semble que ces rassemblements se font de manière sélective entre travailleurs originaires de la même région ou se connaissant déjà. D'une manière générale, ces petites cellules de cinq à dix personnes sont composées d'émigrés algériens d'origine rurale. Les travailleurs originaires de la capitale algérienne, ou des grandes villes recourent, par contre, beaucoup moins souvent que les autres à ce mode d'organisation. Ils ont plus tendance soit à faire une cuisine individuelle ou réunissant des groupes beaucoup plus restreints soit vont directement au restaurant (nord-africain en général) où toutes les facilités de paiement leur sont consenties.

Il existe une autre catégorie : celle des travailleurs algériens habitant les foyers mais qui ont des parents déjà installés en famille, et qui prennent pen-

sion chez ceux-ci du moins en ce qui concerne la nourriture, moyennant une somme relativement peu élevée. Les avantages de cette formule sont certains, mais les travailleurs qui en bénéficient sont peu nombreux.

Par ailleurs, d'autres possibilités "ménagères" sont offertes aux travailleurs résidant dans ces foyers (possibilité de faire leur lessive, par exemple).

- DES FACILITES NON NEGLIGEABLES.

On ne peut donc nier ce que ce mode d'habitat peut offrir comme satisfactions, surtout si on les compare aux conditions de vie existant dans les bidonvilles tout proches ou dans certains garnis ou hôtels meublés. Ces foyers sont matériellement bien organisés pour offrir un cadre de vie salubre, propre et relativement confortable. Par ailleurs, si le règlement exige que soit respectée une certaine discipline, il demeure malgré tout assez souple et assez adapté aux travailleurs nord-africains pour ne point être ressenti comme une contrainte trop rigide ne laissant place à aucune disgression de quelque nature qu'elle fut. En particulier, en période de ramadhan, il semble être tenu compte du fait que les traditions et coutumes musulmanes nécessitent des aménagements, notamment en ce qui concerne les horaires imposés, quelques facilités étant également accordées aux pratiquants afin que ceux-ci puissent passer cette période de jeûne dans les meilleures conditions possibles.

- LES INCONVENIENTS DE LA VIE DE GROUPE.

Il est à remarquer que les gérants choisis pour les foyers, le sont toujours plus ou moins en fonction de leur connaissance de ces traditions et de la psychologie du Nord-Africain.

Mais ces avantages, quoique très substantiels ne peuvent masquer entièrement certains inconvénients inhérents à la vie de groupe même, surtout lorsque celui-ci est composé d'un nombre élevé de personnes comme le sont en général, les foyers nord-africains.

L'un des inconvénients majeurs est lié de façon étroite à l'activité professionnelle des émigrés. En effet, les travailleurs ont pour la plupart des horaires qui leur imposent un travail en équipe roulant sur vingt-quatre heures. Il en découle que très souvent, il se produit un va-et-vient au milieu de la nuit ou très tôt le matin, certains des locataires rentrant de leur travail alors que d'autres s'apprêtent à y aller. Pour ceux qui ont un horaire normal de travail, ceci constitue, une perturbation certaine et un trouble inévitable du repos auquel ils aspirent, la cohabitation rendant pratiquement impossible une tranquillité absolue.

Dans un autre ordre d'idées, il n'est pas douteux que le fait même que ces foyers soient réservés uniquement à des Nord-Africains, implique une ségrégation de fait, imposée certes par les circonstances et par l'urgence du problème, mais qui n'en a pas moins pour conséquence, des difficultés d'adaptation à la société qui les entoure. Les contacts qu'ils ont, demeurent très limités sinon inexistantes en dehors du cadre de leur profession. L'intégration de ces travailleurs dans la société française, est ainsi rendue impossible, ou du moins sera très longue à réaliser.

- L'EVOLUTION VERS LA VIE FAMILIALE.

Il nous a paru dès lors normal de retrouver chez la majorité de ces travailleurs, qu'ils soient célibataires ou mariés dont la femme est restée au pays, un désir assez poussé de mener une vie familiale stable, beaucoup plus conforme à leurs aspirations. Chez la plupart de ceux que nous avons interrogés, cette pensée, qu'elle soit latente ou exprimée existe. Nombreux sont les célibataires qui depuis plusieurs années en France songent à rentrer au pays, pour s'y marier et revenir avec leur femme sur le lieu de leur travail. Le seul problème qui les préoccupe est celui du

logement. Certains l'ont résolu et ont procédé ainsi, après avoir trouvé un logement décent pour y vivre en famille.

Pour ceux qui ont déjà une femme et des enfants vivant en Algérie, le problème est encore plus aigu et les préoccupations plus grandes. Tous songent à régulariser leur vie et leur situation familiale.

Ce phénomène est tout de même assez remarquable et mérite d'être souligné. Grande est la différence qui existe entre les jeunes émigrés depuis peu en France et ceux que nous appellerons les "anciens". Cette évolution dans les rapports intra-familiaux s'est faite surtout et avec plus de vigueur, depuis la guerre de libération et l'indépendance. Ce qui était à peine concevable il y a dix ans, (amener sa famille en France) surtout pour les émigrés originaires des campagnes, rentre aujourd'hui dans le cadre des préoccupations normales du jeune travailleur algérien. Cette évolution ne peut que faciliter malgré certaines difficultés, l'insertion et la stabilité de l'émigré nord-africain.

- UN LIEU DE TRANSIT

On peut dire que la majorité des travailleurs algériens considèrent leur passage dans les foyers nord-africains comme une étape transitoire durant laquelle ils rassemblent les conditions pour une existence normale.

Les foyers nord-africains constituent à cet égard, un lieu de transit très acceptable pour les travailleurs vivant auparavant dans des conditions pour le moins précaires. Ils peuvent servir de façon efficace de solution, provisoire certes, mais satisfaisante à bien des égards, au problème du logement de nos compatriotes. Cette formule n'est sans doute pas la meilleure mais, connaissant les difficultés dans lesquelles se débattent encore beaucoup des nôtres, elle représente une étape importante dans la mesure où elle serait plus étendue qu'elle ne l'est actuellement, vers l'accession du travailleur algérien en France à une existence normale.

B.M.